

16. Pendant le mois d'octobre, l'argent a été en grande demande. Le taux de l'intérêt dans le Haut-Canada était en général de sept pour cent ; dans le Bas-Canada, le taux était plus élevé.

17. L'acte de la dernière session qui autorise l'émission de billets provinciaux n'a eu, autant que je puis voir, aucun effet sur les banques ni sur les intérêts généraux du pays. Les billets provinciaux en circulation ont simplement remplacé ceux de la banque de Montréal qui ont été retirés.

18. Sous n'importe quel système, il arrivera de temps à autre des crises commerciales. On ne peut prévenir par la législation les mauvaises conséquences d'opérations de banque hasardées ou malheureuses, ni pourvoir à la sûreté et à la prudence de l'administration des banques ; mais, pour ce qui est du cours, il appartient particulièrement à la législature de le placer sur une bonne base. C'est ce que demande le public, et il n'est que juste et raisonnable de faire droit à cette demande. Je puis dire ici que l'opinion qui veut qu'on donne comme garantie au papier-monnaie les ressources de l'Etat, gagne du terrain. On pourrait continuer le système actuel avec avantage pour les banques et pour le pays, et atteindre l'objet en vue en resserrant la circulation et en obligeant les banques à placer un fort montant—une moitié, par exemple de leur capital—en effets du gouvernement dans les caisses duquel ces effets seraient déposés à titre de garantie des porteurs de billets. Ce plan soulève néanmoins une objection grave ; c'est qu'il forcerait les banques à diminuer leurs transactions ; ce qui ne peut avoir lieu sans nuire au commerce.

W. G. CASSELS, Caissier,
Banque de Gore, Hamilton.

Réponses de M. Arnold, caissier de la banque du district de Niagara.

1. Satisfaisante.

2. Le commerce a été considérablement paralysé en conséquence de l'impossibilité où se sont trouvées les institutions monétaires de lui fournir les moyens nécessaires à ses opérations régulières.

3. La cause de cette perturbation se trouve jusqu'à un certain point dans la faillite de la banque du Haut-Canada, mais directement dans la suspension de la banque Commerciale, événement qui fut aggravé par la rumeur que la banque de Montréal refusait de prendre les billets de banques réputées bonnes, si ce n'est comme encaissement, à laquelle rumeur, fondée ou non, on ajouta foi en Ontario.

4. L'effet de la crise a été d'empêcher les banques de fournir les facilités ordinaires dont le public avait besoin à cette époque de l'année.

5. Elle a eu l'effet de faire retirer des banques d'Ontario des sommes considérables qui ont été déposées à la banque de Montréal, et de faire remplacer les billets de banque par les espèces d'or et d'argent.

6. Oui, et les rapports favorables qui ont été publiés sur la condition de la banque Commerciale ont grandement contribué à rétablir la confiance.

7. Je pense que oui. Les banques sont en général sous l'impression qu'il sera adopté à leur égard quelque mesure législative. Tant qu'elles ne seront pas satisfaites de ce côté et que leur circulation ne sera point placée sur un pied d'égalité avec celle de la banque de Montréal, il est probable qu'elles ne se départiront pas de leurs mesures de restriction.

8. Cela varie suivant les vues des banques. L'expérience fait voir que pour les banques rurales, la proportion se maintient plus ferme que dans les banques de ville ; par conséquent, les dernières n'ont pas besoin d'une aussi forte réserve en numéraire.

La proportion était auparavant de 15 à 20 pour cent.

9. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'augmenter cette proportion. Autrefois les courtiers de change des Etats-Unis et du Canada retiraient une grande partie de l'or des banques pour racheter les billets américains. Cette pratique a cessé depuis plusieurs années ; la circulation moyenne a considérablement diminué et l'or ne sert plus qu'au règlement des balances entre les banques.

10 et 11. Dix pour cent de leur capital ou pas moins de dix mille louis courant. Je ne sais pas s'il y a des banques tenues d'avoir des billets provinciaux, bien que j'aie entendu dire que quelques-unes sont dans ce cas ; mais je ne sais à quelles conditions.